

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

**Direction des affaires maritimes**

**Arrêté du 27 septembre 2021**

**Modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer**

NOR : MERT2128225A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la mer,**

Vu l'article L. 5521-3 du code des transports ;

Vu le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;

Vu l'article 8 du décret n° 2019-930 du 4 septembre 2019 portant application et adaptation aux gens de mer non salariés de certaines dispositions du code des transports et modifiant les conditions d'accès à certaines fonctions à bord,

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 octobre 2019 susvisé est ainsi modifié :

Les mots « M. FRAYE (Pierre-Emmanuel), commandant de pétrolier, compagnie Euronav » sont remplacés par les mots « M. SILLAN (Philippe), commandant de navires à passagers, compagnie Corsica Linea »

## **Article 2**

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel.

Fait le 27 septembre 2021

Pour la ministre et par délégation :  
Pour le directeur des affaires maritimes,  
L'adjoint au directeur des affaires maritimes,

C. LENORMAND